



votre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 87
11 AVRIL 2024

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de citoyenneté

La voix du Synofdes

Jeudi 11 avril 2024, le Comité National pour l'Emploi (CNE) a été installé par la ministre du travail, de la santé et des Solidarités Christine Vautrin. Le Synofdes y participait au titre du collège 6. Philippe Genin, président y siège en tant que titulaire et Muriel Pécassou vice-présidente déléguée en tant que suppléante.

Lors de cette installation, nous avons pu exprimer notre satisfaction d'être partie prenante de ce comité et le désir d'y contribuer en tant qu'acteur de terrain au plus près des problématiques de formation et d'emploi. Nous avons aussi demandé à participer à la mise en place des déclinaisons territoriales du CNE et alerté sur les risques de nouvelles instances qui viendraient s'ajouter à celles existantes.

A l'instar de la ministre qui, lors de son introduction, a mis l'accent sur l'investissement que représentent la formation et l'accompagnement vers l'emploi, nous avons souligné que la baisse des budgets prévue et mise en œuvre était paradoxale alors que les pouvoirs publics attendent des opérateurs d'accompagner et de former les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Enfin, nous avons alerté sur la tendance actuelle qui concentre les moyens vers les métiers en tension à ce jour, ce qui ne constitue pas pour nous une politique publique qui prépare les compétences à venir pour répondre aux besoins économiques et sociaux dans tous les secteurs.

La désignation des participants aux quatre commissions « Service du réseau pour l'emploi », « Indicateurs », « SI plateforme », « Inclusion dans l'emploi » se fera dans les semaines à venir. Nous y prendrons toute notre place.

Publication d'une tribune

Dans une tribune intitulée "**Bâtir une nouvelle logique pour la formation professionnelle continue**", Philippe Genin et Muriel Pécassou, respectivement président et vice-présidente déléguée du Synofdes, alertent sur les impacts engendrés par la diminution des moyens alloués à la formation professionnelle. Ils préconisent également aux pouvoirs publics de réguler davantage le secteur afin d'en assurer la qualité, et d'ouvrir un cycle de concertation étroit entre les organismes de formation et les financeurs en vue de sortir des logiques strictement mercantiles.

Actualités générales

Avez-vous déjà exploré les avantages du programme « Culture Dialogue » ? Découvrez-les maintenant ! - Appel à candidature

Hexopée et le Synofdes ont candidaté pour bénéficier du FACT (Fonds pour l'Amélioration du Dialogue Social) porté par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), et ainsi s'inscrire dans une expérimentation qui a pour objet de « Améliorer les processus de négociation collective sur les conditions de travail dans les TPE-PME et au niveau des branches »

Nous recherchons donc 12 associations pour expérimenter de nouvelles pratiques de dialogue social pendant 6 à 9 mois !

Cet appel s'adresse à des associations de toutes tailles, qu'elles disposent ou non d'un CSE. L'objectif est de renforcer la culture du dialogue social, développer les pratiques référendaires et augmenter la pratique de la négociation collective.

Trois expérimentations sont proposées :

1. Formations communes au dialogue social?
2. Accompagnement du CSE?
3. Pratiques référendaires.

Pour connaître plus d'informations sur les trois expérimentations proposées, les prérequis ainsi que les dates de déroulement, rendez-vous [ici](#) ou téléchargez l'Appel à candidature ci-dessous.

[Je télécharge l'Appel à candidature](#)

En région

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Synofdes siège au Conseil d'administration et au Bureau du CARIF/OREF Nouvelle-Aquitaine en tant qu'organisation professionnelle représentative de la branche des organismes de formation. Nous y sommes également représentés au titre de l'UDES avec la participation de Muriel PECASSOU, vice-présidente déléguée du Synofdes.

Ressources et perspectives

Étude sur la posture des formateurs (par Raphaël GRASSET, chercheur et fondateur de Traindy)

La recherche nous renseigne sur le fait que la posture du formateur peut avoir des effets considérables sur l'autonomie et l'engagement des apprenants en formation. Un article récent (Reeve et Cheon ; 2021) fait état de sept postures en particulier.

L'objectif de cette étude est de créer un outil de mesure permettant à tout formateur d'évaluer son positionnement quant à ces différentes postures et ainsi d'améliorer ses pratiques pédagogiques.

En participant à cette étude, vous contribuez à valider et concevoir un outil de diagnostic qui sera mis gratuitement à disposition de toute la communauté des formateurs. Si vous représentez un réseau important de formateurs, n'hésitez pas à rentrer en contact avec nous (contact@traindy.io) pour que nous rajoutions une option de rattachement à votre structure dans le questionnaire et nous pourrions ainsi vous faire un retour collectif sur le profil de vos formateurs.

Participer à l'étude vous prendra 10 minutes. N'hésitez pas à la partager à vos collègues formateurs.

Je participe à l'étude

Webinaire Synofdes : sécuriser vos certifications RNCP/RS dans une démarche d'amélioration continue

Le Synofdes remercie chaleureusement les participants et les intervenants : Pierre-Luc Machefer, directeur du Pôle Achats-Evaluation-Qualité du cabinet Paradoxes et Chloé Altwegg-Boussac, déléguée générale de l'Unaforis. Ouvert à tous, ce webinaire du Synofdes a eu lieu le 5 avril. Retrouvez les ressources qui ont été mises à disposition :

Le support de présentation, cliquez [ici](#)

Le replay, cliquez [ici](#).

Pour nous aider à améliorer nos futurs événements et mieux répondre à vos besoins, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre quelques instants pour remplir notre questionnaire de satisfaction.

Temps de réponse : moins d'une minute

Je participe à l'enquête de satisfaction

AFEST : une méthodologie de mise en œuvre

À la suite du webinaire organisé par le Synofdes sur « L'AFEST et La FEST: quelle valeur ajoutée pour un organisme de formation? », retrouvez en téléchargement le "Petit guide de l'AFEST à l'usage de tous", élaboré par l'AEFA et l'agence Erasmus+.

Ce guide a pour finalité d'outiller de manière opérationnelle, tous les acteurs en charge de déployer l'AFEST, en proposant une méthodologie de mise en œuvre.

C'est une première version qui a vocation à s'enrichir des retours d'expérience dans le cadre d'applications directes par l'entreprise ou des politiques plus larges de développement des compétences par l'AFEST.

Je télécharge le guide

Côté employeurs

Point d'information sur la RQTH

Les partenaires sociaux, dans le cadre d'une politique de branche sur le sujet du handicap ont décidé d'informer et de sensibiliser les entreprises. Ainsi, des points d'informations sur des thématiques liées au handicap et à l'emploi de personnes en situation de handicap sont mis en place.

La branche des organismes de formation a décidé d'aborder la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sous la forme d'une présentation succincte afin de comprendre ses modalités et ses conséquences pour le demandeur et l'entreprise.

Je veux en savoir plus

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

Votre structure compte 20 salariés ou plus? Elle est certainement concernée par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Les URSSAF ont de ce fait, dû vous adresser en mars les informations relatives à votre effectif de travailleurs handicapés au titre de l'année 2023.

Pour rappel, en tant que structure de 20 salariés ou plus, vous avez une OETH d'au moins 6% de l'effectif total de votre structure. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution doit être versée auprès des URSSAF. La déclaration annuelle de l'OETH ainsi que le paiement de la contribution doivent être réalisés sur la DSN d'avril (exigible le 5 ou 15 mai 2024) au titre de cette obligation d'emploi pour 2024.

Pour vous aider dans la déclaration, n'hésitez pas à consulter le site de l'AGEFIPH [ici](#).

La comptabilité analytique des CFA

Les données de comptabilité analytique portant sur l'année civile 2023 doivent être remontés à France compétences entre le 15 avril 2024 et le 31 juillet 2024.

Dans ce cadre, France compétences met à disposition des CFA plusieurs documents dont :

Un fichier de déclaration des données financières qui constitue un document de travail pour le CFA et n'a donc pas pour vocation à être déposé sur la plateforme Karousel. A ce jour, seul le fichier de travail 2023 est disponible. Sur son site, France compétences précise que "la déclaration officielle sera disponible à compter du 29 avril 2024 et téléchargeable sur la plateforme", ce qui laisse entendre que ce fichier a été modifié par rapport à 2023.

Une notice d'accompagnement à la déclaration mise à jour au 3 avril 2024.

Le calendrier de cette campagne sera le suivant :

- 15 avril 2024 : ouverture de la page d'inscription et de la plateforme Karousel (Inscription des nouveaux CFA pour l'ouverture de compte utilisateur ou mise à jour des données pour les CFA qui disposent déjà d'un compte utilisateur).
- 29 avril 2024 : mise en ligne de la déclaration sur la plateforme Karousel. Les CFA concernés pourront à partir de cette date, renseigner et transmettre la déclaration de leurs données comptables et analytiques.
- 13 mai 2024 : Début de la transmission des déclarations
- 31 juillet 2024 : Date limite de transmission des déclarations.
- Début octobre : France compétences effectuera une première analyse des données reçues.

[Je veux en savoir plus](#)

La déclaration du bilan pédagogique et financier (BPF)

Chaque année, les OF doivent adresser un bilan pédagogique et financier (BPF) à l'administration. En principe, la date de transmission est fixée au 30 avril, toutefois l'administration peut accorder un report de délai. En 2024, cette campagne de transmission sera ouverte du 4 avril au 31 mai 2024.

[Je veux en savoir plus](#)

Agenda



**Carif-Oref Occitanie Webinaire :
l'intelligence artificielle au service de
la formation**
Le 23 avril 2024 de 9h30 à 12h

Cette séance vous permettra de découvrir les enjeux de l'IA, le fonctionnement de base de

certaines outils et d'envisager leurs usages au service de votre pratique professionnelle dans le domaine de la formation.

[Je m'inscris](#)

Synofdes

88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2023 - Synofdes